



SAINT-CLÉMENT
SUR-DURANCE

Commune de Saint Clément Sur Durance
Arrondissement de Briançon

**DELIBERATION N°2022-D-038
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Hautes-Alpes
le département

NOMBRE DE CONSEILLERS : 11
EN EXERCICE : 11
VOTANTS : 9
PRESENTS : 8
ABSENTS : 3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501342-20221028-2022D38-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2022

Publication : 10/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

L'an deux mille vingt-deux, le 28 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CLEMENT SUR DURANCE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERARD Jean-Louis, Maire.

Etaient présents : Geneviève GRANET, Renaud BLANC, Geneviève MAURE, Roland BERNAUDON, Patrick DELAVACHERIE Bruno JILBERT, Anne DELCROIX.

Etaient absents: Raphaël LAURES, Aurélie CHICO (a donné procuration à Geneviève MAURE) , Paul Emile LARDY,

Date de la convocation : 19/10/2022

Secrétaire de séance : Roland BERNAUDON

Objet : VENTE DE MATERIEL SPECIFIQUE DE VOIRIE

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que suite à l'acquisition d'un véhicule neuf, il convient de procéder à la vente du tracteur agricole HURLIMANN qui compte 3249 heures d'utilisation. Le véhicule est équipé d'un chargeur, d'une épareuse et d'une saleuse.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

DECIDE d'AUTORISER Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires afin procéder à la vente du tracteur HURLIMANN et ses accessoires.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Jean Louis BERARD

